FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION n° CTRL/2017/01 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime

Le directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le Livre VI du Code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.622-50,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 modifiée, portant organisation de l'Etablissement,

Vu la décision n° CTRL/2016/08 du 17 octobre 2016 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime,

DECIDE

Article 1 :

A l'annexe de la décision n° CTRL/2016/08 susvisée, les noms de Mesdames Cathy DUFOUR et Onenn DUCOS sont retirés de la liste des agents énumérés pour la région HAUTS-DE-FRANCE.

Article 2 :

A l'annexe de la décision n° CTRL/2016/08 susvisée, le nom de Monsieur Louis LEDO est retiré de la liste des agents énumérés pour le siège de FRANCEAGRIMER.

Article 3 :

A l'annexe de la décision n° CTRL/2016/08 susvisée, le nom de Madame Marie-Claude LHOSTE est retiré de la liste des agents énumérés pour la région OCCITANIE.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 10 janvier 2017

Le Directeur Général

Eric ALLAIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr